

HÔTEL DE VILLE

*Relations Publiques*  
N° tel : 01 69 49 76 17  
N/Ref : NDA/FV

**DECISION N° 2009/104**

**OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la fête de la ville le dimanche 21 juin 2009, conclue avec la société REGIE SYSTEM**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune souhaite procéder à la location et à l'installation de matériel de sonorisation et d'éclairage pour la fête de la ville du dimanche 21 juin 2009,

CONSIDERANT que l'offre de la société REGIE SYSTEM, domiciliée 11, Rue du Général Leclerc, 94520 PERIGNY SUR YERRES, correspond aux intérêts de la commune.

**DECIDE**

DE signer avec la société REGIE SYSTEM, une convention de prestations de service relative à la location et à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens pour la fête de la ville le dimanche 21 juin 2009,

DIT que le montant de la prestation s'élève à 2 000,00 € HT (TVA 19,6 % : 392.00 €) soit 2 392.00 € T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 19 mai 2009

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
D'Agglomération du Val d'Yerres

